

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

du Samedi 03 Septembre 2016 à 9h00

PRÉSENTS :

Gilles RUAT, Annie CARLET, Yves ATTARD, André RICHARD, Andrée LIONNET, Martine ROBERT, David VIALLET, Christian ROYER, Christian BOURDIER, Serge COHADE, Pascal MARTIN, Daniel VAUZELLE

ABSENT : Chantal LIOTARD, C. VIGOUROUX.

1) APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) TRAVAUX

2-1) Réseau téléphonie /internet unifié

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à ce jour les coûts de télécommunication et d'abonnements des différents sites de la commune sont élevés et desservis par plusieurs prestataires.

Afin de réduire les frais de fonctionnement, l'entreprise VOGANET de Brioude a été contactée, elle propose la mise en place d'un réseau de téléphonie unifié, ce type de réseau a déjà été installé à la satisfaction des usagers dans les communes de Brioude et de Langeac par exemple, l'investissement s'élèverait à un maximum de 8 000 € HT.

Ce réseau regroupera les sites suivants :

- L'école et le centre de loisirs via la mairie, le Point I et la bibliothèque à venir
- Un point wifi dans le hall de la Mairie et à l'extérieur du Point I
- Le camping et les services techniques ultérieurement

La durée d'amortissement de cet investissement sera de 4 ans.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité afin que M. le Maire entreprenne les démarches pour la réalisation de cette proposition.

2-2) Aménagement paysager de la maison communale

Concernant l'aménagement paysager des abords de la maison communale, l'entreprise ROCHE PAYAGE propose un projet qui comprend les aménagements extérieurs et la mise en place d'une clôture et d'un portail côté parking.

Une esquisse de ce projet est présentée en réunion pour un montant de 12 331.50 € HT. M le Maire précise que cet aménagement était prévu dans les demandes de subvention portant sur la tranche 2 des travaux.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2-3) Point sur les travaux

- Maison communale pas ou peu d'arrêt pendant la période estivale,
- Bons retours concernant la signalétique posée en centre bourg avant l'été. D'autres entreprises sont à venir.

- Pose du défibrillateur au Point I précédée d'une ½ journée de formation à laquelle bon nombre de personnes ont participé.

Le Conseil Municipal remercie sincèrement le couple de généreux donateurs qui a participé à l'achat de cet appareil très utile pour une collectivité.

Acquisition de chalets pour le camping

M le Maire rappelle que c'est l'entreprise « Chalets Fabre » qui a été retenue pour la fourniture de 5 chalets bois pour le camping. Il rappelle que cette entreprise proposait un prix inférieur mais aussi des prestations jugées supérieures par la commission d'appels d'offres, notamment en termes de surfaces intérieures et extérieures, de nombre de chambres, d'équipements (rideaux, barrières de terrasse, réfrigérateur, canapé et mobilier fournis) mais aussi de fonctionnalité.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de l'autoriser à signer le marché avec cette entreprise pour un montant de 134 805 € HT sachant que pour ce montant seront fournis l'ensemble des kits vaisselle, d'entretien et de couchage, des sèche-serviettes pour les salles de bain, des barillets avec passe-général pour une maintenance facilitée ainsi que 4 lits gigognes qui permettront aux chalets 2/4 places de passer en 2/5 places pouvant ainsi accueillir une famille avec 3 enfants ou 2 couples d'adultes, plus un pré-équipement internet. Les chalets seront en bardage bois avec des menuiseries PVC anthracite et la baie vitrée sera en aluminium couleur anthracite de façon à accompagner le vieillissement du bardage bois.

Le Conseil Municipal autorise M le Maire à signer le marché dans ces conditions avec l'entreprise « Chalets Fabre ».

3) Fonds 199

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Département dédie aux communes de moins de 1 000 habitants « le Fonds 199 » à hauteur de 40 % pour un plafond de dépenses maximal de 50 000 € HT afin de financer des projets de proximité réalisés dans les 2 ans à venir, la demande d'aide doit parvenir auprès de la commission permanente du CD43 avant le 31/10/2016.

Monsieur Le Maire propose d'affecter ce fonds aux travaux de démolition de la maison BOURDIER voisine de la maison communale pour la réalisation d'un parking et de travaux de revêtement de chaussée. Afin de protéger les maisons voisines des conséquences éventuelles de cette démolition, des préconisations concernant ces travaux ont été demandées à un architecte et à un ingénieur structure afin qu'elles soient prises en compte par la maîtrise d'oeuvre, M le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise CHEVALIER dont le devis s'élève à la somme de 49 734.00 € HT pour l'ensemble de ce projet ; soit la déconstruction du bâtiment, la réalisation des étanchéités avec les maisons voisines, la réalisation de contreforts, la réalisation d'enduits puis la mise en œuvre du parking en enrobé ainsi que la dépose d'enrobé dans l'impasse située à l'arrière de la maison communale.

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à inscrire ce projet dans le cadre du « Fonds 199 » auprès du Conseil Départemental et à signer le marché avec l'entreprise CHEVALIER dès la notification de l'aide par le CD43.

4) Contrats de territoire

Les élus de la Région n'ayant pas adopté le projet de création de Parc Naturel Régional des sources et gorges d'Allier, la Région propose à la place un contrat de territoire pour le Haut-Allier, ce contrat prévoit une enveloppe de 2,5 Millions d'euros chaque année pour le territoire ainsi qu'un fonds de 50 000 € sur les 6 ans aux petites communes de moins de 1 000 habitants afin de les accompagner dans leurs projets. Les services de la Région proposent aux communes de leur communiquer leurs projets ainsi que leurs demandes d'aides. M le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adhérer à ce contrat de territoire et de faire part aux services de la Région des différents projets qui pourraient être éligibles à ces aides, à savoir :

- La réhabilitation du camping :
 - aide demandée à la Région : 170 000 €
- La construction d'une Maison Médicale, afin de regrouper les professionnels de santé :
 - aide demandée à la Région : 150 000 €
- L'aménagement de la place du foirail : Acquisition et élimination des ruines, puis aménagement paysager pour redonner une identité au site.
 - Aide demandée à la Région : 50 000 €

L'autorisation du Conseil Municipal est donnée à M le Maire pour adhérer au Contrat de territoire et pour présenter ces 3 projets.

5) Subventions aux associations

En complément de la délibération n° 05/47 du 28 mai 2016 il a été décidé d'attribuer les subventions suivantes aux différentes associations pour l'année 2016.

- *ACCA : 190€*
- *Amicale des Sapeurs-Pompiers : 63 8€*
- *Asso. Com & Artisans : 1 107 €*
- *Club du Troisième Age : 433 €*
- *DSB : 865 €*
- *FCS : 865 €*
- *Sports & Loisirs : 896 €*
+ Subvention exceptionnelle 234 € (Aide à l'achat de matériel)
- *Comité des Fêtes : La municipalité règle la location du chapiteau pour la fêtes d'Août.*

6) Concours des maisons fleuries

Cette année 18 participants.

Un bon d'achat de 25 € sera remis à chaque participant ainsi qu'une récompense particulière au premier de chaque catégorie. La manifestation est prévue vendredi 04/11/16.

7) Vente de terrains

A BUSSAC BAS une demande d'achat de terrains de bien de section est faite par un résident. Une consultation sera organisée en mairie pour les habitants de BUSSAC BAS.

8) Décision Modificative assainissement

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'augmentation de 1 910 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

9) Divers

Les services du Département par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Langeadois demande de recenser les zones « blanches » de téléphonie mobile sur notre commune.

Après consultation il apparaît :

- LESPITALET
- VERGONZAC (en partie)
- Une partie de SILCUZIN (haut)